

## Formation à la préparation de l'évaluation HAS

### Finalités de la formation :

Acquérir les compétences afin de préparer l'évaluation HAS dans le cadre de la démarche qualité des ESMS :

- Permettre aux dispositifs médico-sociaux de disposer du système qualité permettant de répondre prioritairement aux 18 critères impératifs de l'évaluation HAS et aux 139 critères de niveau standard,
- De mettre en place une démarche pérenne et donc animée par la structure managériale des dispositifs pour une mise en application par les professionnels des équipes pluridisciplinaires.

Comprendre et utiliser les éléments managériaux nécessaires au déploiement d'une démarche d'amélioration continue de la qualité

Analyser le rôle et les fonctions managériales, transversales et hiérarchiques au sein du pilotage de la qualité dans la cadre de la préparation HAS

### Objectifs pédagogiques :

- ✓ Identifier, repérer les enjeux de la démarche d'évaluation HAS en établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux au regard du contexte réglementaire, des recommandations de bonnes pratiques et du dialogue avec les instances de tarification
- ✓ Comprendre la démarche évaluative soutenu par le référentiel HAS
- ✓ Définir la méthodologie de préparation, du diagnostic de l'existant, au plan d'action de préparation de l'évaluation et à sa mise en opérationnalité

### Eléments de contenus :

La relation entre la démarche qualité, le contexte juridique (loi 2002-2, lois de 2005...décrets et circulaires) et les démarches normatives dont l'évaluation HAS avec les 3 dimensions (audit système, la personne ou l'accompagné traceur, les professionnels ou le traceur ciblé) et les modalités d'évaluation (organisme et mode de sélection, méthodologie préparatoire et sur site, calendrier, rapport au sein de la plate-forme SYNAE)

Le diagnostic du système qualité : analyse de la cartographie des processus mise en œuvre, définition des processus et diagnostic des éléments de cadrage procédural et des modes de gestion des risques (FEI, EIG, plaintes et réclamation, risques de maltraitance) et d'évaluation mise en œuvre (audit interne ou EPP) – La mise en place de l'auto-évaluation sur les 18 critères impératifs.

Les notions intégrées au sein des 18 critères impératifs (vie privée, intimité, citoyenneté...) en relation avec la charte Droits et libertés des personnes accueillies et la déclinaison dans le quotidien des accompagnements : la pédagogie à déployer pour une appropriation efficace par les professionnels de terrain

La formalisation de la définition des processus et des procédures, protocoles, modes opératoires ou fiches action ou fiches reflexes au sein de la gestion documentaire et ceci pour les différents processus de l'ESMS et du parcours des personnes accompagnées.

Les outils de la qualité :

- ✓ Procédures
- ✓ Protocoles

- ✓ Fiches d'instruction / Fiches action / Fiches réflexe
- ✓ Traçabilité
- ✓ Notion d'indicateurs et le tableau de bord et relation avec les indicateurs de l'ANAP
- ✓ Enquête de satisfaction et outils de mesure de la perception des personnes accompagnées (plaintes et réclamations),
- ✓ Gestion des événements indésirables incluant les EIG (Evénements Indésirables Graves), la gestion des risques au sein des accompagnements et de l'organisation logistique et managériale (sécurité, environnement, sanitaires...),
- ✓ Le pilotage des plans d'action (planification, outil de suivi)
- ✓ L'auto-évaluation HAS sur tous les critères du référentiel pour valider et faire émerger les écarts.

### Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges à partir des expériences des stagiaires et des outils proposés
- Travaux en groupes sur des processus issus des établissements
- Travaux en intersession
- **Une expression et connaissance des participants reconnues et valorisées :** Le formateur agence des situations d'apprentissage pour favoriser la mise en activité à venir, en proposant des moyens pour réussir. Les connaissances préalables des participants sont utilisées comme ressources et non comme obstacles à l'acquisition de nouvelles compétences.
- **Des apports théoriques** sont faits par l'intervenant et visent à l'augmentation de la connaissance en lien avec la pratique professionnelle sur le thème de la formation. Le travail d'appropriation des participants est favorisé par une dynamique d'apports utilisant des méthodes adaptées à la formation professionnelle d'adultes : power point brefs, lecture critique, exercices d'application ou d'expérimentations, vidéos, ...
- **Remise de documentation et de supports écrits.**  
La formation s'appuie sur des supports variés et une documentation élaborée par le formateur en amont de la formation en fonction du thème, à partir des caractéristiques des professionnels à former et de leur contexte d'intervention.

### Public :

Directeurs, chef de service, coordinateurs, professionnels des ESSMS référents ou responsables qualité

### Pré-requis :

Sans

### Durée :

4 à 8 jours en fonction de l'analyse de la demande soit 7 heures de formation par jour

### Formation intra-établissement, dans vos locaux

### Evaluation de la formation :

La formation fera l'objet d'une évaluation des acquis de connaissances et d'une évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

#### Taux de satisfaction des stagiaires en fin de formation :

100 % des stagiaires satisfaits ou très satisfaits sur les 3 dernières années

#### Taux d'accomplissement de la formation : 100 %

#### Possibilités d'accès pour les personnes en situation de handicap

Les formations sont mises en œuvre sur le site du client. Il appartient à ce dernier d'informer les personnes en situation de handicap d'informer sur les conditions d'accès des locaux notamment pour les personnes à mobilité réduite.

### **TARIFS DES FORMATIONS**

Le coût des formations est de 1300 euros par jour en intra-établissement, frais pédagogiques compris.

Les frais de déplacements sont en sus ; les déplacements routiers sont remboursés au kilomètre en fonction du barème URSSAF. Les autres frais de déplacements (hotel, repas, péage, parking, trains et transports en communs...) sont facturés au frais réel.

La formation continue pour adulte n'est pas assujettie à la TVA.

<https://www.marc-renard.fr/>